

Association
Pour l'Intérêt Général
évinois

POUR L'INTERET GENERAL DES EVINOIS

ASSOCIATION DE DEFENSE
DES LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES D'EVIN MALMAISON

LETTRE D'INFORMATION N°1 - Mars 2015

De nombreux habitants qui se sentaient concernés par la qualité de vie et de l'habitat à EVIN se sont unis et ont créé une association de défense en novembre dernier, qui regroupe plus de 100 adhérents à ce jour..

Agissant pour l'intérêt général, nos motivations sont les suivantes :

- Informer les adhérents et agir pour leur protection
- Suivre les impacts sur l'état de santé des habitants d'Evin-Malmaison,
- Assurer la défense des intérêts communs de tous les membres adhérents concernés par le projet d'intérêt général mis en place par Monsieur Le Préfet institué autour de l'ancien site METALEUROP NORD à Noyelles- godault.

CE QU'IL FAUT SAVOIR DU DOSSIER

Un arrêté préfectoral du 17 mars 2015 a institué une consultation des Evinois sur le projet de règlement du **Projet d'Intérêt Général (PIG) METALEUROP NORD.**

Cette consultation durera **un mois du lundi 30 mars au jeudi 30 avril 2015.** Les **documents** soumis à cette consultation seront **mis à votre disposition en mairie.**

POURQUOI VOUS MOBILISER SUR LA CONSULTATION DE CE PROJET ?

- Il va impacter un **NOMBRE ENCORE PLUS GRAND D'HABITANTS CONCERNES**

- Il va **RENFORCER LES SERVITUDES** qui s'imposeront. Il faut faire appliquer la loi « **POLLUEUR= PAYEUR** »



**NOUVELLES DELIMITATIONS IMPACTANT VOTRE CADRE DE VIE
PORTANT ATTEINTE A LA SANTE PUBLIQUE....
CE N'EST PLUS TOLERABLE !**

COMMENT POUVEZ VOUS AGIR ?

→ **MOBILISEZ VOUS ET PARTICIPEZ** à cette consultation de Madame la Préfete

- en vous rendant à la MAIRIE aux heures habituelles d'ouverture
- en utilisant le mail : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr

→ **CONSIGNEZ VOS OBJECTIONS SUR LE REGISTRE** prévu à cet effet

→ **SOUTENEZ ET RENFORCEZ LES DEMANDES** que nous portons pour **L'INTERET DE TOUS** :

- **Dépistage gratuit** de la plombémie et de la cadmiurie pour tous les adultes et enfants résidant sur les zones impactées.
- **Prise en charge totale par l'ADEME** des terres polluées quand les dispositions du PIG s'appliquent. Actuellement elles sont totalement à la charge des propriétaires.
- **Compensation financière** pour les propriétaires en raison de la dévaluation de leur patrimoine foncier et immobilier.
- **Compensation et aides financières** pour les agriculteurs qui se voient interdits d'exploiter leurs terres ou de vendre leurs produits d'exploitation.
- **Diminution des impôts locaux et fonciers** pour tous les propriétaires et locataires qui ne peuvent jouir pleinement de leur bien

L'INDIFFERENCE ET L'ATTENTISME SUR LA REPARATION DES DOMMAGES N'ONT QUE TROP DURE...UNE PRISE DE DECISION EST DESORMAIS URGENTE !

**Association
Pour l'Intérêt Général
évinçois**

NOUS SOMMES ENGAGES DANS LA DEFENSE DE VOTRE SANTE ET DE VOS PATRIMOINES. SOUTENEZ NOTRE ACTION ! AGISSEZ POUR VOTRE AVENIR et CELUI DE VOS FAMILLES !

Démontrez votre implication et votre mobilisation pour aboutir à des mesures concrètes, justes et équitables pour régler une situation inadmissible et insupportable !



BULLETIN D'ADHESION 2015

Pour peser encore plus dans le débat avec les autorités administratives, l'association a besoin de vous...

L'union a toujours fait la force dans ce type de dossier d'intérêt général!

ALORS.....REJOIGNEZ NOUS

*Association
Pour l'Intérêt Général
évinçois*

Cotisation annuelle : 10€/personne



NOM - PRENOM

ADRESSE

.....

TELEPHONE

Mail.....

Remplissez ce bulletin d'adhésion et retournez le avec le paiement de votre cotisation à

Association Pour l'Intérêt Général Evinçois

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901-Enregistrée sous le numéro W627005831

Siège Social : 22 Rue Mirabeau - 62141 Evin-Malmaison – 06.48.78.18.37

pigevinmalmaison@gmail.com - <http://evinpige1.e-monsite.com>